



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Visite du site de Rabaska : les aspects sécuritaires mis en évidence

Lévis, le 13 décembre 2006 – C'est ce matin que s'effectuait la visite du site projeté pour le projet Rabaska en présence du promoteur, des commissaires du BAPE, des experts des ministères, des médias et des gens du public qui voulaient y assister. Une visite qui a été somme toute très instructive et positive puisque le groupe présent a pu constater les efforts déployés par le promoteur pour choisir un lieu pleinement apte au développement industrialo-portuaire. Étonnamment, les opposants qui se sont dit, depuis l'annonce du projet, extrêmement préoccupés par le choix du site, étaient très peu présents.

Quant à la décision du BAPE, rendue hier, dans le projet de Gros-Cacouna, le Mouvement populaire À Bon Port s'est dit heureux de cette annonce. Une décision du BAPE concernant Cacouna qui répond à tous les enjeux qui ont été soulevés par Rabaska concernant l'approvisionnement énergétique. « En effet, en assurant la diversification des sources d'énergie, par l'implantation de ports méthaniers au Québec, on contribue à favoriser la baisse des coûts d'énergie en raison de l'absence d'un monopole de l'Ouest qui pourrait être plus prépondérant sans la venue de projet de port méthanier », souligne Jean-Yves Bisson un des porte-parole du Mouvement.

Le projet Cacouna vient de mettre en boîte un des arguments des opposants concernant la zone d'exclusion du projet Rabaska. En effet, le bureau du BAPE a jugé acceptable la zone d'exclusion de 300 mètres autour du quai et de 350 mètres autour des réservoirs d'Énergie Cacouna. Cet argument anéantit ainsi les prétentions contraires des opposants concernant la zone d'exclusion d'un rayon de 500 mètres autour du quai et d'une zone d'exclusion de 400 mètres autour des réservoirs de GNL et des installations proposées par Rabaska.

-30-

Source et Renseignements :
Mouvement populaire À Bon Port
Stéphane Michaud
(418) 254-9115